

**COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE**  
**Avis d'ouverture d'enquête publique dans le cadre de la modification n°1**  
**du Plan Local d'Urbanisme d'Aurec sur Loire**

Par arrêté municipal n° 2021\_A\_074 du 20 mai 2021, le Maire d'Aurec sur Loire Claude VIAL a décidé de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours, soit du **17 juin 2021 à 9h00 au 19 juillet 2021 à 12h00**, au siège de la mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE.

Cette enquête porte sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aurec sur Loire telle que transmise aux Personnes Publiques Associées et dont l'objet est de créer une zone spécifique à l'intérieur de la zone UC dans le secteur des Ollagnières en vue d'augmenter la superficie des surfaces commerciales actuellement limitées à 250 m<sup>2</sup> dans cette zone et de fixer une orientation d'aménagement et de programmation destinée à organiser cette modification dans le secteur considéré.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier de modification n° 1 du PLU à partir du **17 juin 2021 à 9h00 jusqu'au 19 juillet 2021 à 12h00**, à la mairie d'Aurec sur Loire, aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2490> (un lien de connexion sera mis sur le site internet de la mairie [www.mairie-aurec.fr](http://www.mairie-aurec.fr)).

Le public pourra consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie d'Aurec sur Loire, les adresser par correspondance postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Aurec sur Loire – place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE, les adresser par courriel à l'adresse électronique [enquete-publique-2490@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2490@registre-dematerialise.fr), les déposer en dématérialisé sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2490> (sachant que toutes les observations dématérialisées seront rendues publiques et visibles de tous sur ce même site internet).

M. Jacques CHANDES assurera les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de permanences dans la salle du conseil municipal aux dates suivantes :

- **Judi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 30 juin 2021 de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 3 juillet 2021 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 19 juillet 2021 de 9h00 à 12h00**

*Les règles de sécurité liées au Covid 19 devront être respectées.*

*Les personnes qui désireront rencontrer le Commissaire Enquêteur seront reçues par celui-ci à raison d'une seule personne présente dans la salle. Le temps réservé à chaque personne sera limité à 10 minutes maximum. Le port du masque sera obligatoire. La salle de réception du public sera désinfectée après chaque permanence du commissaire enquêteur. Chaque personne devra être munie d'un stylo.*

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie sur le site internet de la ville et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2490>.

Après enquête publique, Le Conseil Municipal par délibération statuera sur la modification n° 1 du PLU d'Aurec sur Loire.